



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

DEUXIEME REUNION DU SOUS-GROUPE COMMUNICATIONS, NAVIGATION AND SURVEILLANCE DU GROUPE REGIONAL DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG) (CNS/SG/2)

PROJETS DE CONCLUSIONS ET DECISIONS

Point 4 de l'ordre du jour : Systèmes de communication

Projet de Conclusion 02/01 : Spécifications pour la mise en œuvre du RSFTA

Il est conclu que :

- a) les spécifications du RSFTA AFI figurant à l'Appendice du présent rapport soient amendées pour refléter les technologies émergentes et les nouveaux protocoles de communication; et
- b) il faudrait dissuader les États de la Région AFI de continuer à utiliser le protocole X.25.

Projet de Conclusion 02/02 : Mise en œuvre de l'ATN basée sur la suite de protocoles Internet (TCP/IP)

Il est conclu que les États de la Région AFI mettent en œuvre les normes de l'ATN basées sur la suite de protocoles Internet (TCP/IP)* pour éviter dans toute la mesure du possible des problèmes d'interopérabilité avec un environnement ATN/OSI .

() Note : L'ATN basée sur la suite de protocoles Internet est en voie d'être normalisée par l'OACI.*

Projet de Conclusion 02/03 : Mise en œuvre et interconnexion des réseaux SADC/2, NAFISAT et AFISNET

Il est conclu que les Etats concernés prennent les dispositions qui s'imposent pour assurer la mise en œuvre et l'interconnexion des réseaux VSAT SADC/2, NAFISAT et AFISNET au plus tard en septembre 2007, conformément au document du projet associé, afin :

- a) d'accroître la connectivité et la performance des réseaux du service fixe aéronautique (RSFTA et ATS/DS), en améliorant ainsi la coordination et la gestion des vols dans la Région ; et
- b) de faciliter la mise en œuvre à temps du programme RVSM/AFI.

Projet de Conclusion 02/04 : Enquête concernant les plans de vol manquants

Il est conclu que les bureaux régionaux de l'OACI (Dakar et Nairobi) effectuent la coordination nécessaire pour s'assurer que les aspects techniques et opérationnels du RSFTA sont couverts par l'enquête concernant les plans de vol manquants qui devra être conduite dans la Région AFI conformément à la conclusion 9/10 de la réunion ATS/SAR/AIS/SG/9 9/10.

Note: L'enquête concernant les plans de vol manquants devrait être réalisée au plus tard le 1 août 2007.

Projet de Conclusion 02/05 : Lignes directrices pour les réseaux VSAT

Il est conclu que les États utilisent les lignes directrices relatives aux performances des réseaux VSAT figurant à l'Appendice

Projet de Conclusion 02/06 : Mise en œuvre du circuit ATS/DS Accra/Luanda

Il est conclu que l'Angola, le Ghana et l'Afrique du Sud (ATNS) prennent toutes dispositions utiles pour mettre en œuvre le circuit ATS/DS Accra/Luanda, grâce à l'interconnexion des réseaux AFISNET et SADC/2.

Projet de Conclusion 02/07 : Mise en œuvre des circuits ATS/DS Las Palmas / Nouadhibou et Las Palmas / Nouakchott

Il est conclu que l'Espagne (AENA) et la Mauritanie (ASECNA) accélèrent la mise en œuvre des circuits ATS/DS Las Palmas / Nouadhibou et Las Palmas Nouakchott, afin qu'elle intervienne au plus tard le 30 juin 2007.

Projet de Conclusion 02/08 : Mise en œuvre du circuit ATS/DS Bangui / Gbadolite

Il est conclu que la République Centrafricaine (ASECNA) et la République démocratique du Congo explorent les possibilités de mettre en oeuvre une liaison VSAT entre Bangui et Gbadolite grâce à l'interconnexion des installations existantes.

Projet de Conclusion 02/09: Mise en oeuvre des circuits ATS/DS Banjul/Conakry et Bissau/Conakry

Il est conclu que la Gambie, la Guinée (FIR Roberts FIR) et la Guinée Bissau (ASECNA) accélèrent la mise en oeuvre des circuits ATS/DS Banjul/Conakry et Bissau/Conakry.

Projet de Conclusion 02/10 : Nécessité de coopération entre les États voisins pour la mise en œuvre d'une couverture VHF radio étendue

Il est conclu que les États AFI et les fournisseurs de services de navigation aérienne coopèrent pour traiter tous les aspects liés à la mise en œuvre des installations destinées à la couverture VHF situées à la limite des FIR/espaces aériens, y compris les aspects réglementaires, environnementaux et de maintenance, conformément à la recommandation 5/12c de la réunion AFI/7 et à la conclusion 12/16 d'APIRG.

Projet de Décision 02/11 : Enquête sur la couverture VHF du service mobile aéronautique (SMA)

Il est conclu que les Bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et de Nairobi assurent la coordination d'une enquête régionale sur la couverture VHF du SMA afin de s'assurer que les fréquences VHF sont à l'abri des interférences et du brouillage, et qu'ils initient toute mesure corrective avec les États concernés, s'il y a lieu. Le formulaire joint en Appendice...devrait être utilisé à cet effet.

Projet de Conclusion 02/12 : Participation des États aux enquêtes de l'IATA sur la couverture VHF

Il est conclu que les États coopèrent et appuient l'IATA dans la conduite des enquêtes sur la couverture VHF dans la Région AFI, prévues initialement tous les 18 mois.

Note : La première enquête de l'IATA sur la couverture VHF est prévue du 3 au 23 septembre 2007.

Point 5 de l'ordre du jour : Service de radio navigation aéronautique (ARNS)

Projet de Conclusion 02/13 : Mise en œuvre des opérations GNSS en route et en approche de non-précision

Il est conclu que les États persévèrent dans leurs efforts tendant à mettre en œuvre les applications GNSS pour les opérations en route et d'approche de non-précision dans le cadre de la Phase 1 de la stratégie GNSS AFI. Ce faisant, on doit veiller particulièrement à ce que toutes les spécifications pour la mise en œuvre du GNSS soient satisfaites, notamment la mise en place d'une législation, d'un cadre réglementaire ainsi que de procédures d'homologation et de surveillance en la matière.

Projet de Conclusion 02/14 : Enregistrement des paramètres GNSS

Il est conclu que les États qui homologuent les opérations GNSS s'assurent que les données correspondant à ces opérations sont enregistrées, conformément à l'Annexe 10 de l'OACI, Volume I, Chapitre 2, § 2.4.3. En particulier, dans les systèmes de base du GNSS, il est recommandé d'enregistrer les éléments contrôlés suivants pour tous les satellites visibles :

- a) rapport porteuse/densité du bruit (C/N0) (pour les satellites observés) ;
- b) mesures brutes de la phase du code et de la phase de la porteuse utilisées pour les mesures de pseudodistance (pour les satellites observés) ;
- c) messages de navigation par satellite diffusés (pour tous les satellites visibles) ;
- d) données pertinentes sur l'état du récepteur d'enregistrement.

Projet de Décision 02/15 : Stratégie de mise en œuvre du GNSS en région AFI

Il est décidé que la suite donnée par la Commission de navigation aérienne aux conclusions d'APIRG 15/18, 15/19, 15/20 soient communiquées à l'Équipe de travail sur la mise en œuvre du GNSS dans la Région AFI pour qu'elle procède en conséquence à la mise à jour de son programme de travail .

Projet de Décision 02/16 : Projet NAVISAT

Il est décidé que :

- a) le rapport intérimaire sur le projet NAVISAT présenté à la réunion CNS/SG/2 soit transmis à l'Équipe de travail sur la mise en œuvre du GNSS AFI pour prise en compte lors de l'examen de son programme de travail, s'il y a lieu; et
- b) tout assurant le suivi du travail effectué par MIDANPIRG sur le projet NAVISAT, le Secrétariat d'APIRG coordonne la fourniture de l'assistance aux études relatives à ce projet qui nécessitent des entrées concernant la Région AFI, le cas échéant.

Point 6 de l'ordre du jour : Surveillance aéronautique

Projet de Décision 02/17 : État de mise en œuvre du plan de surveillance aéronautique AFI pour les CCR en route

Il est décidé que la mise en œuvre du plan de surveillance aéronautique AFI pour les opérations en route fasse partie de l'examen de la performance du système CNS.

Projet de Décision 02/18 : Élaboration d'un plan de surveillance pour les TMA et les aérodromes

Il est décidé qu'un plan de surveillance aéronautique détaillé soit élaboré à l'intention des TMA et des aérodromes.

Projet de Décision 02/19 : Création d'une Équipe de travail AFI sur la mise en œuvre de l'ADS-B

Il est conclu qu'une Équipe de travail AFI sur la mise en œuvre de l'ADS-B AFI soit créée, avec le mandat suivant :

- 1) identifier et quantifier à moyen et long termes les avantages de l'ADS-B dans la satisfaction des besoins de surveillance de la Région AFI; et
- 2) élaborer une proposition de plan pour une mise en œuvre, comprenant une recommandation pour la date cible de la mise en œuvre prenant en compte la disponibilité des normes et pratiques recommandées et la préparation des usagers de l'espace aérien et des fournisseurs de services ATS en vue d'une mise en œuvre coordonnée des services pour en tirer les bénéfices escomptés.

Note :

1. Dans l'accomplissement de sa tâche, l'Équipe de travail devra tenir compte du travail déjà accompli par les groupes d'experts de l'OACI afin d'éviter toute duplication d'efforts.
2. L'Équipe de travail devra terminer son travail et présenter ses résultats aux prochaines réunions d'APIRG et de ses Sous-groupes ATS/AIS/SAR et CNS.
3. Au moment de déterminer l'état de préparation des usagers de l'espace aérien, il faudrait prendre en compte les exigences de l'aviation d'affaires.

Point 7 de l'ordre du jour : Examen de la mise en œuvre des systèmes Communication, Navigation et Surveillance

Projet de Conclusion 02/20: Élimination des carences CNS

Il est conclu que les États continuent d'accorder une haute priorité à la résolution des carences qui affectent encore les systèmes de communications, navigation and surveillance (CNS) existants, conformément à la conclusion 15/99 d'APIRG.

Projet de Décision 02/21: Mise à jour de la liste des carences CNS

Il est conclu que le Secrétariat coordonne avec les États et Organisations concernées les mises à jour qu'il est nécessaire d'apporter à la liste des carences affectant les systèmes CNS dans la Région AFI, à présenter à la réunion APIRG/16.

Projet de Conclusion 02/22: Amendement des stratégies de mise en œuvre des systèmes CNS de la Région AFI

Il est conclu que les stratégies de mise en œuvre des systèmes CNS contenues dans le Plan AFI de mise en œuvre du CNS/ATM (Doc 003) soit amendé pour tenir compte de la révision du Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (Doc 9750) et des objectifs ATM opérationnels de la Région.

Projet de Conclusion 02/23 : Approche collective à la gestion des systèmes CNS/ATM

Il est conclu que les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) soient encouragés à adopter une approche collective et parlent d'une même voix s'agissant des questions d'intérêt commun liées à la mise en œuvre des éléments CNS des systèmes CNS/ATM (tels que les accords de niveau de service avec les fournisseurs de services ATN, la disponibilité des systèmes, la fiabilité des systèmes, etc.).

Point 8 de l'ordre du jour : Examen de la position de l'OACI et préparatifs pour la CMR – 2007 de l'UIT

Projet de Décision 02/24 : Position de l'OACI et préparatifs pour les CMR de l'UIT

Il est décidé :

- a) **Qu'un groupe de travail formé de points focaux désignés par les États AFI et les organisations concernées soit institué sous la coordination du secrétariat afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la conclusion 15/26 d'APIRG ;**
- b) **Que les États et les organisations qui ne l'ont pas encore fait communiquent au Secrétariat les noms, les fonctions et les coordonnées (téléphone, télécopieur et adresse courriel) de leurs points focaux désignés, pour les questions de l'UIT.**
- c) **Que le Secrétariat assure le suivi et tiennent les États informés des activités préparatoires de l'UIT et de l'UAT relatives aux CMR, pour la planification et la coordination de leur participation en temps utile.**

Point 9 de l'ordre du jour : Futur programme de travail et composition du Sous-groupe CNS

Projet de Décision 02/25 : Futur mandat, programme de travail et composition du Sous-groupe CNS

Il est conclu que le mandat du Sous-groupe CNS soit défini tel qu'il est indiqué en Appendice...

Point 10 de l'ordre du jour : Divers

Projet de Décision 02/26 Harmonisation des dates de mise en œuvre

Il est conclu que :

- a) **les Secrétariats des Sous-groupes CNS et ATM harmonisent les dates de mise en œuvre des systèmes opérationnels dans la Région AFI ; et**
- b) **les documents de référence CNS et ATM présentant des discordances soient amendés en conséquence.**
